LUXEMBOURG

/10.7%

XXIème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Déclaration de Madame Lydie Err,
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères,
au Commerce extérieur et à la Coopération
du Grand-Duché de Luxembourg

New York, le 1er juillet 1999

(seul le discours prononcé fait foi)

MISSION PERMANENTE DU LUXEMBOURG AUPRES DES NATIONS UNIES 17 BEEKMAN PLACE, NEW YORK, N.Y. 10022 TEL. (212) 935-3589

Monsieur le President, Monsieur le Secretaire general, Mesdames, Messieurs,

Cinq ans après la Conference internationale sur la Population et le Développement au Caire, la population mondiale évolue inexorablement vers les six milliards d'individus. Devant ce rythme démographique effréné, il est d'autant plus inquietant de constater que les indicateurs sectoriels de developpement - en matiere de santé publique, en matiere d'éducation ou en matiere de migration - ne passeront pas de sitôt au vert. 1,3 milliards d'individus, en majorité des femmes, vivent avec moins d'un euro par jour. Plus d'un milliard de personnes n'ont ni accès aux services de santé de base, ni à l'éducation, ni à l'eau potable et des maladies réputées guérissables continuent à faire leurs ravages surtout parmi les plus pauvres. Chaque jour quelque 1.400 femmes meurent des suites de l'accouchement.

En quelques chiffres, **nous** avons devant nos yeux les **énormes défis** et les efforts necessaires dans les **années à** venir.

Mais cette Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies a également et surtout pour mission de mesurer et d'évaluer le chemin parcouru depuis la Conference du Caire.

Lors de l'adoption du Programme d'action, il y a cinq ans, nous étions, en effet, bien conscients que, pour assurer l'efficacité et le suivi de la Conference internationale et renforcer la capacité intergouvernementale en matière d'integration des questions de population et de developpement, l'exécution du Programme d'action devrait être examinée régulièrement.

Je m'efforcerai par consequent de vous **communiquer**, dans le temps qui m'est **imparti**, les efforts faits par mon gouvernement au **cours** des cinq **dernières années**, tant au **Grand-Duché** de Luxembourg qu'au niveau mondial, notamment à travers nos **activités** en matiere de cooperation au developpement. Le Luxembourg adhere par ailleurs pleinement aux vues exprimees, hier **matin**, à cette tribune, par la **Présidence** de **l'Union européenne**.

Monsieur le President,

En guise d'arrière-fonds, voici quelques chiffres et statistiques concernant l'évolution demographique récente et future de mon pays :

- Au 1^{er} janvier de cette **année** la population du **Grand-Duché** s'est **élevée à** 430.000 habitants.
- Les années '90 sont marquées par une croissance demographique soutenue avec des taux d'accroissement annuels variant entre 13 et 15 pour mille. Cette evolution est essentiellement due à une forte immigration nette. Ceci dit, l'excédent des naissances sur les décès est également en progression.
- L'indicateur conjoncturel de fécondité est en hausse, de l'ordre de 1,7.
- L'esperance de vie à la naissance atteint 73,5 ans chez les hommes et 79,6 ans chez les femmes. Le taux de mortalité infantile, quanta lui, est tombé à 5 pour mille.
- La structure par âge se ressent de l'important apport migratoire lie aux besoins du marché de travail.
 Plus de 60 pour cent de la population totale ont entre 20 et 64 ans. La part des moins de 20 ans s'élève à 24,3 pour cent; celle des 65 ans et plus à 14,3 pour cent.
- Le **développement** demographique des prochaines **décennies** dependra **très** largement de **l'évolution** des flux migratoires, difficiles à prevoir. Des reflexions sur la population **maximale** ou souhaitable que peut contenir un pays **avec** un territoire **réduit** comme le Luxembourg, ont **été** entamees.

En ce qui **concerne** les politiques de population mises en **œuvre à** Luxembourg dans le cadre du Programme d'action, **il convient** de souligner que **le** gouvernement se laisse guider par les **principes** du respect inconditionnel de la **dignité** humaine et des Droits de l'homme; du droit des couples de decider librement du nombre et de l'espacement des naissances, ainsi que du respect de **«l'intérêt supérieur»** de l'enfant tel qu'il **résulte** de la Convention relative aux droits de l'enfant.

De ces **principes** directeurs **découle** une **série** d'actions politiques qui se caracterisent par leur volontarisme.

La liberté d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants s'exprime par une maîtrise de la fécondité avec, comme corollaire, la parenté responsable. La liberté du choix familial presuppose des actions positives de la part des pouvoirs publics, voire de la société dans son ensemble. Il s'en suit que les familles trouvent le support materiel et moral du gouvernement. La traduction pratique de cette approche se reflète dans une approche globale et intégrée de notre politique familiale.

En effet, la famille sous toutes ses formes est considérée comme milieu propice pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants. Au cours des dernières annees, le gouvernement luxembourgeois a souligné sa position par trois interventions importantes qui ont entraîné des actes législatifs conséquents :

- D'une part, le congé parental indemnise a été introduit afin de faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, et ce dans le respect du principe de l'égalité entre hommes et femmes.
- D'autre part les prestations familiales et les aides au logement ont été augmentees de manière substantielle pour soutenir les familles financierement.
- Enfin, l'assurance dépendance a été introduite en vue de garantir la solidarité intergenerationnelle.

La **réalité** demographique au Luxembourg et des politiques familiales y afferentes, est **caractérisée** par la proportion **élevée** de residents &rangers. **Ils** representent plus de 35 pour cent de la population **totale**. A cet afflux important de travailleurs migrants s'ajoute, ces **dernières** annees, un nombre croissant de travailleurs frontaliers **résidant** dans les pays limitrophes, ainsi que des migrants tant en situation **régulière** qu'en situation **irrégulière**.

En matiere de **santé** publique, je me limiterai à evoquer la situation du sida et de l'infection au HIV au Luxembourg.

De 1994 à 1999, l'infection au HIV a progressé au même rythme qu'entre 1985 et 1994. On peut donc dire que l'infection se stabilise, mais ne régresse pas. 78 pour cent des infect& sont des hommes contre 22 pour cent de femmes qui sont pourtant infectées à un âge plus precoce que les hommes. En revanche, les cas de sida-maladie et les décès ont régressé depuis l'introduction à Luxembourg, en 1996, des nouvelles therapies associant au moins trois medicaments antirétroviraux.

Monsieur le President,

Conscient de la situation **extrêmement** difficile dans laquelle se trouve une **majorité** des populations des pays en developpement, le gouvernement luxembourgeois a decide depuis plusieurs **années** de **renforcer** systematiquement sa politique de cooperation au developpement. Il a en particulier decide d'augmenter **régulièrement** son aide publique au developpement. Celle-ci atteindra l'objectif des **0,7** pour cent de notre PNB en l'an 2000.

Le Luxembourg a **également** choisi de concentrer sa cooperation dans les secteurs sociaux et en particulier dans les secteurs de **l'éducation** et de la **santé**. La **moitié** de nos engagements de l'aide publique au developpement **bilatérale concerne** ces secteurs. De **même, nous** soutenons pleinement l'initiative 20-20 du Sommet social de Copenhague.

La volonté politique de se donner les moyens d'une action de cooperation cohérente dans un nombre réduit de pays en developpement a été complétée en 1996 par une loi sur la cooperation au developpement qui élève, au-delà de la santé, l'éducation et la promotion de la condition feminine au rang de secteurs d'intervention prioritaires. De nombreux projets bilateraux - de gouvernement à gouvernement ou en cofinancement avec des ONG - ou multilatéraux, notamment avec le FNUAP, l'UNIFEM et l'ONUSIDA - sont l'expression concrete dans les pays en developpement de cette politique de cooperation. Les aspects de santé reproductive et de santé génésique y figurent de maniere prioritaire comme p.ex dans le projet de lutte contre l'excision feminine que nous mettons, ensemble avec le Fonds des Nations Unies pour la population, en oeuvre au Mali.

Je tiens à saluer dans ce contexte l'engagement des organes et organismes responsables de l'ONU, et en particulier du FNUAP, en faveur de la realisation des objectifs de la Conference internationale pour la population et le developpement. Leur travail inlassable, tout comme celui des ONG actives dans ce secteur, a contribué à réaliser des progrès importants dans des domaines nevralgiques, et à transformer la perception de la politique de population, et de sa relation au developpement.

Monsieur le President, Monsieur le Secretaire general, Mesdames et Messieurs,

Si nous sommes aujourd'hui en mesure de faire le constat de résultats encourageants dans la mise en osuvre des recommandations du Programme d'action, force est de constater que nos efforts restent, à ce stade, insuffisants. Il ne peut donc être question de baisser les bras. Je puis vous assurer que - comme par le passe - le Luxembourg sera prêt à prendre ses responsabilites, tant internes qu'externes, dans cette matière.

Je vous remercie.